



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 116180

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui indiquer de quelle manière il essaye de remettre la grammaire au coeur des programmes.

Texte de la réponse

Le décret du 11 juillet 2006, relatif au socle commun de connaissances et de compétences, fait de l'enseignement de la grammaire un enseignement fondamental et spécifique. La circulaire n° 2007-013 du 11 janvier 2007 parue au bulletin officiel n° 3 du 18 janvier 2007 précise les orientations pédagogiques concernant la mise en oeuvre du socle commun de connaissances et de compétences en ce qui concerne précisément l'enseignement de la grammaire. Ce texte annonce la parution prochaine des programmes qui fixeront les contenus à faire acquérir cycle après cycle et qui seront prochainement précisés : dans un premier temps par des arrêtés modificatifs des programmes de l'école et du collège qui seront mis en application dès la rentrée 2007 puis, dans un second temps, par les nouveaux programmes du collège qui seront mis en application à partir de la rentrée 2009. D'ores et déjà, à l'école élémentaire, il est prévu de consacrer trois heures minimum hebdomadaires à la grammaire. En outre, les arrêtés modificatifs des programmes qui seront prochainement publiés fixeront une terminologie commune avec un souci de simplification qui n'exclura pas la rigueur, mais aussi avec un souci de continuité tout au long du cursus de la scolarité obligatoire. Ainsi, cet apprentissage plus rigoureux doit permettre aux élèves d'acquérir des savoirs structurés sur la langue qu'ils pourront mobiliser et réutiliser dans toutes les situations de lecture et d'écriture.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116180

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 471

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 2926